

Avis Protection

Nom	Ce qui est couvert	Ce qui n'est pas couvert
Assurance responsabilité civile <i>(Third Party Cover, TPC)</i> Egalement connue sous le nom de: Motor Liability Insurance Legal Liability Insurance	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Vous couvre en cas de dommages causés à des tiers. Couverture CHF 100 millions; CHF 10 millions en cas de dégâts causés par incendie, explosion ou énergie nucléaire 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Vol ou tentative de vol du véhicule ☞ Vol d'effets personnels se trouvant dans le véhicule ☞ Dégâts au véhicule de location ☞ Votre risque: L'assurance responsabilité civile se réserve un droit de recours en cas de négligence grave.
Réduction de responsabilité en cas de dégâts Egalement connue sous le nom de: LDW en Australie, en Nouvelle Zélande et aux USA Collision Damage Waiver (CDW)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Couvre les frais de réparation du véhicule Avis dans le cas où ce dernier est endommagé ☞ Une franchise pouvant aller jusqu'à CHF 1'500 en Suisse s'applique, indépendamment du fait de qui est fautif ☞ Si ces frais peuvent être récupérés auprès d'une tierce partie, vous serez remboursé 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Dégâts causés délibérément ou par négligence grave ☞ Dégâts dus à l'utilisation de faux carburant ☞ Dégâts survenus en conséquence d'une violation des conditions générales de location <p>A noter: cette couverture n'est pas incluse dans tous les tarifs. Pour plus d'informations, veuillez demander à l'un de nos employés lors du départ de la location.</p>
Réduction de responsabilité en cas de vol Egalement connue sous le nom de Theft Protection (TP)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Couvre les frais de remplacement pour le véhicule Avis (ou des parts de ce dernier) en cas de vol ☞ Une franchise pouvant aller jusqu'à CHF 1'500 en Suisse s'applique 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Négligence lors du chargement de bagages (ex. véhicule laissé sans surveillance) ou concernant la sauvegarde de la clé (ex. laissée dans le contact) <p>A noter: cette couverture n'est pas incluse dans tous les tarifs. Pour plus d'informations, veuillez demander à l'un de nos employés lors du départ de la location.</p>

Options de rachat de franchise

Nome	Ce qui est couvert	Ce qui n'est pas couvert
Super Cover	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rachat de la franchise à CHF 0 pour les véhicules de tourisme en Suisse ☞ Réduction de la franchise à CHF 300 pour les véhicules utilitaires en Suisse ☞ Dégâts au pare-brise ☞ Franchise en cas de vol CHF 0 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Dégâts causés délibérément ou par négligence grave ☞ Dégâts dus à l'utilisation de faux carburant ☞ Dégâts survenus en conséquence d'une violation des conditions générales de location

Assurance occupants

Nome	Ce qui est couvert	Ce qui n'est pas couvert
Super Personal Accident Insurance Nous vous recommandons de vérifier si vous êtes couvert par votre assurance de voyage. PAI Couverture limitée pour véhicules de tourisme (seule option disponible pour véhicules utilitaires)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Conséquences d'un accident – jusqu'à € 300'000 par personne assurée en cas de décès ou d'invalidité permanente totale ☞ Frais médicaux survenus en conséquence d'un accident – jusqu'à € 15'000 par personne assurée ☞ Frais d'assistance et de sauvetage – jusqu'à € 15'000 par personne assurée ☞ Bagages - jusqu'à € 6'000 par véhicule – certaines conditions et limites s'appliquent ☞ Super PAI non disponible pour véhicules utilitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Le véhicule doit être verrouillé et les effets personnels doivent être gardés dans le coffre ☞ Certains effets personnels ne sont pas couverts, comme par exemple l'argent liquide, les documents personnels, les passeports, etc.